

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DASES 9 Locaux 212-218 rue de Belleville (20e) - Signature avec le Département de Paris d'une convention de gestion de locaux

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, propose la signature de la convention de gestion des locaux situés au 212-218 rue de Belleville (20e) avec le Département de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de gestion avec le Département de Paris, pour les locaux situés au 212-218 rue de Belleville (20e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO